

Commission Consultative des Services Publics Locaux

Compte rendu de la réunion du 08 septembre 2021

Etaient présents :

Madame ANDRE, Adjointe au Maire, Présidente de la commission
Monsieur BAROU, Conseiller Municipal
Madame BUSSY-TROMBERT, Autun Morvan Ecologie
Madame PACAUT, Adjointe au Maire
Monsieur LOURO, Syndicat Force Ouvrière Consommateurs

Madame LENOBLE, Direction des Services Techniques de l'Autunois

Monsieur LLUCH, Véolia eau
Monsieur JANIN, Véolia eau

Etaient excusés :

Madame GARNIER, Conseillère municipale
Madame GORINI, Conseillère municipale
Monsieur JOUAS, Union Fédérale des Consommateurs de Saône et Loire
Madame NICOLAO, Adjointe au Maire
Monsieur SOURON, Coordination des Amicales CNL de l'Autunois

Ordre du jour :

- ❖ **Présentation du rapport d'activités 2020 assainissement collectif**
- ❖ **Présentation du rapport d'activités 2020 de GRDF**

Rapport annuel assainissement collectif 2020 en présence du délégataire

Le rapport sur le prix et la qualité de service public de l'assainissement collectif 2020 est présenté aux élus.

La quantité de boues évacuées est supérieure à 2019 notamment en raison des décalages de stockage des boues. Pour rappel, le coût de l'épandage est entièrement pris en charge dans la délégation de service public et ne coûte rien aux agriculteurs. Actuellement cette solution est la plus avantageuse économiquement pour toutes les parties. Une surveillance stricte est effectuée par la chambre d'agriculture respectant le plan d'épandage défini par arrêté préfectoral.

Concernant les consommations, les volumes assujettis sont quasiment stables, par contre le nombre d'abonnés est en baisse. Dans les volumes assujettis, la tranche de consommations de plus de 24 000 m³ était conséquente en 2017 puis nulle en

2018 et 2019 et faible en 2020. M. Janin explique cette baisse en raison de l'arrêt des rejets de l'usine d'eau potable de Saint Blaise pour travaux, les rejets vont revenir à la hausse avec l'arrêt de ces travaux.

M. Louro demande si le ruisseau des Tanneries accueille uniquement les eaux pluviales.

Le ruisseau ne doit en aucun cas accueillir des eaux usées, apparemment certaines habitations rejettent leurs eaux usées directement dans le ruisseau. Un contrôle de raccordement est systématiquement réalisé pour chaque habitation lors des ventes.

M. Janin informe d'une baisse conséquente des consommations avec cet été pluvieux ce qui se fera ressentir sur l'année 2021.

Mme Bussy-Trombert demande à quoi correspondent les abandons de créances. Ces dernières sont acceptées par Véolia en fonction des situations. Le total des impayés a augmenté mais paradoxalement les échéanciers pour étalement ont diminué. Cet échéancier est proposé systématiquement dès qu'un impayé se produit.

Le schéma directeur d'assainissement de la ville d'Autun aura 10 ans l'année prochaine, il sera nécessaire de prévoir en 2022 le renouvellement de ce schéma, ce qui est demandé par la police de l'eau. Mme André interroge sur les travaux restants à réaliser. La somme totale de la mise en séparation des réseaux s'élève à plus de 10 millions d'euros dans le schéma directeur d'assainissement. De nombreux travaux ont déjà été réalisés concernant le secteur de la rue Lauchien le Bouché, Faubourg Saint Branchez, ruelle Saint Anne... De nombreux travaux restent à réaliser pour répondre à la police de l'eau qui classe actuellement le système de collecte non conforme en raison des rejets par temps de pluie trop élevé.

Mme Bussy-Trombert demande si la STEP d'Autun accepte toujours les boues des stations d'Epinac. Ces boues ont été acceptées pendant la période COVID nécessitant une hygiénisation ce qui est réalisé sur la STEP d'Autun avec le chaulage. Ces boues sont toujours acceptées car elles doivent encore être hygiénisées. La STEP possède une capacité suffisante pour accepter ces boues et un coût est demandé ainsi que toutes les analyses réglementaires.

Le coût des sables de balayage correspond aux sables des balayeuses envoyés par la mairie d'Autun qui sont nettoyés et repris par les services.

Mme Bussy-Trombert demande où sont transmis les déchets ultimes ? Depuis la fermeture de Torcy, ces déchets sont transmis à Grange.

Une visite de la station d'épuration sera prévue le mercredi 29 septembre à 15h00.

Rapport annuel 2020 Grdf

Le bilan de l'activité de grdf sur la concession d'Autun est exposé aux membres de la commission.

Sur l'année 2020, les consommations de gaz sont en augmentation mais les industriels ont vu leur niveau diminué en raison du COVID. Les premières mises en service ont également diminuées.

Les compteurs communicants représentent un coût d'environ 396 000 € sur 2021. Une grande partie des compteurs a été déployée cette année.

Il y a eu environ une quinzaine de réclamations sur 2020. En raison du Covid, il n'y a pas eu de relève pendant plusieurs mois ce qui a entraîné des réclamations sur des estimations d'index.

Grdf s'occupe dans la part de distribution du gaz de relever les compteurs peu importe le fournisseur choisi par le client.

Mme Goyard rappelle la nécessité de se diriger vers le gaz vert et de ne plus consommer de gaz fossile. Il s'agit de se diriger vers des projets de méthanisation pour obtenir du biométhane. Mme Bussy-Trombert demande si des installations existent actuellement. Mme Goyard répond qu'à Ciel et Simarre il y a déjà des installations qui injectent directement sur le réseau d'acheminement de Grdf et plusieurs projets sont en cours. L'objectif doit être de 7,5 % de gaz vert en Saône et Loire d'ici fin 2023, 30% en 2030 et 100 % à partir de 2050.

Ces projets peuvent être portés par les agriculteurs, le coût est cependant conséquent de l'ordre de 5 à 6 Millions d'euros. Mme Pacaut relève qu'il est compliqué pour des agriculteurs de porter un tel projet et demande si les collectivités peuvent en être à l'origine. Mme Goyard indique que les collectivités peuvent également être porteuses de projet avec notamment la réutilisation de leurs déchets.

Mme Bussy-Trombert attire l'attention des dérives de ces procédés afin que les terres agricoles ne soient pas détournées de l'alimentation pour la méthanisation comme c'est le cas actuellement en Allemagne.

Il faut que la production se fasse de façon raisonnable. Mme Goyard rappelle que la législation française interdit de prendre plus de 15% de culture pour la méthanisation.

Cette réunion obtient le quorum. La commission émet un avis favorable sur le rapport avec à l'appui les remarques.